

Brevets—Loi

Cela c'est un fait. Les compagnies pharmaceutiques font plus d'argent que la moyenne des compagnies industrielles. Et je cite encore Eastman:

L'obligation d'obtenir une licence obligatoire n'a pas eu d'effet concret sur la rentabilité de l'industrie pharmaceutique dans notre pays.

C'est-à-dire que l'industrie des produits génériques n'a pas eu un impact négatif sur l'industrie pharmaceutique dans notre pays. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Commission Eastman.

On sait aussi, monsieur le Président, qu'il y a quatre millions de Canadiens qui ne sont pas couverts par une assurance-médicaments privée ou gouvernementale. Quatre millions, c'est beaucoup de monde! Ils ne sont pas protégés contre d'éventuelles hausses de prix causées par ce que nous anticipons comme étant l'effet de cette nouvelle législation. Et ce qui est plus important, monsieur le Président, c'est que les produits génériques ont permis une économie de l'ordre de 211 millions de dollars aux consommateurs canadiens. Et ce qui est assez ironique c'est que le gouvernement américain—sachant très bien qu'au Canada on a un système pour les médicaments qui est peut-être un des meilleurs, un des plus concurrentiels et un des plus justes au monde—étudie actuellement le système canadien afin d'utiliser ces méthodes chez lui aux États-Unis où, comme on le sait, il en coûte très cher pour acheter ces médicaments.

Ma question à la secrétaire parlementaire est très simple. Étant donné les trois ou quatre arguments que je lui donne qui ne sont peut-être pas d'affilée mais qui ont tout de même un impact sur le consommateur canadien, étant donné que le ministre—et c'est là que je veux en venir avec ma question—depuis une semaine nous dit que: Oui, il y aura une augmentation des coûts, mais il n'y aura pas d'augmentation dans le prix au consommateur, je voudrais que la secrétaire parlementaire, qui connaît bien le ministère et qui parle au nom du ministre, nous explique en cette Chambre, pendant les quelques minutes qu'elle a, comment il se fait que le ministre et son gouvernement peuvent dire aux Canadiens: Les coûts augmenteront, mais les prix n'augmenteront pas? Comment on peut concilier cela en français, s'il vous plaît?

Mme Bertrand: Monsieur le Président, ce que le ministre dit depuis le début de ce débat, c'est qu'à cause de cette législation, le prix des médicaments n'augmentera pas. Il est bien sûr que s'il y a de l'inflation et que tous les prix des produits augmentent au Canada, le prix des médicaments peut augmenter à cause de l'inflation, mais ce ne sera pas à cause de cette loi.

Deuxièmement, il y aura un comité de surveillance des prix qui s'appliquera à tous les médicaments à travers le Canada. Vous avez parlé du pourcentage de Canadiens qui ne sera pas couvert par la loi ou qui devront payer ou qui paient déjà leurs médicaments. Nous, nous avons des chiffres voulant que 85 p. 100 de la population soit couverte par les programmes gouvernementaux ou par les assurances-médicaments.

Je comprends mal l'Opposition libérale, spécialement de s'opposer à ce projet de loi quand on sait qu'à l'époque, de leur temps, en 1983, ce sont eux qui, face aux demandes des compagnies pharmaceutiques sans doute, ont publié un document de travail dans lequel ils demandaient une modification de la loi sur les brevets afin d'encourager l'investissement ainsi que la recherche.

Et le document stipulait, et c'était signé André Ouellet, qui était ministre de la Consommation et des Corporations: «Pour accélérer la croissance de cette industrie, le gouvernement canadien a décidé de modifier la Loi sur les brevets de façon à pondérer la politique adoptée en 1969.» Et s'il a décidé en 1983 de modifier la Loi, jamais ils n'ont eu le courage politique de le faire. Monsieur Ouellet ajoutait aussi dans le même document: «La possibilité d'investir davantage dans la recherche et le développement semble demeurer l'apanage des firmes titulaires de brevets. Les propositions visant à étendre la durée de protection du brevet pourraient être plus favorables à cet égard.»

M. Gauthier: Il est vrai que l'honorable André Ouellet a déposé un document de discussion afin d'examiner toute cette question en 1983. Il est également vrai qu'à la suite de ce document, il y a une commission d'étude, la Commission Eastman, à qui on a confié la discussion, le problème, et qui a fait rapport. Je demanderais à la secrétaire parlementaire, étant donné que, et je ne préconise pas que l'on ne doive pas étudier le problème, la problématique que je lui pose est celle-ci: En 1968, avant l'introduction des amendements à la Loi sur les brevets, le Canada avait un des coûts les plus élevés des médicaments au monde, les coûts étaient très élevés. Nous avons présenté des amendements à la Loi sur les brevets et depuis ce temps, nous, au Canada, avons les coûts parmi les plus bas au monde. Donc il y a eu un phénomène de cause à effet, il y a eu certainement des pressions à la baisse puisque les statistiques nous indiquent que nous jouissons maintenant au Canada d'un système de médicaments au niveau des coûts les plus bas et de qualité égale sinon supérieure à bien d'autres. Donc, je pose la question à la secrétaire parlementaire: Comment peut-elle concilier le fait que nous avons maintenant aujourd'hui, et c'est reconnu, un des coûts les plus bas au niveau des médicaments dans le monde, avec le fait que nous avons un des coûts les plus élevés avant l'introduction en 1969 de cette loi amendement les brevets, comment peut-elle concilier et me dire aujourd'hui qu'elle va donner cela aux compagnies pharmaceutiques, qu'elle va enlever la concurrence des génériques et qu'on va continuer à conserver pour nos malades, nos personnes âgées et tous les Canadiens un système de prix justes, équitables et qui soient raisonnables?

Mme Bertrand: Je crois que l'un n'empêche pas l'autre, monsieur le Président. On peut continuer à avoir des coûts très bas pour les médicaments, ils vont demeurer les mêmes qu'actuellement, la seule modification qu'il y a, c'est que ça va prendre plus de temps aux génériques d'arriver sur le marché qu'actuellement. Et si on sait la période de temps qu'un générique peut prendre à mettre son produit sur le marché, cela équivaut à à peu près 10 ans, et la protection que nous accordons aux compagnies pharmaceutiques est de 10 ans. Alors il n'y aura pas de changement.

Maintenant, vous dites qu'au Canada nous sommes le pays au monde où les produits pharmaceutiques sont les plus bas. Bravo! Mais à cause de la Loi de 1969, depuis ce temps-là, l'entreprise pharmaceutique a quitté le Canada, les scientifiques sont partis, et nos jeunes chercheurs qui sortent des universités n'ont pas d'emploi. Alors je pense qu'on peut accommoder toute cette clientèle, celle des chercheurs, celle des scientifiques, celle de nos jeunes universitaires et en même